



REGLEMENT VTT

SHORT TRACK

2011

Réf : 29.10.2010/DAS

1. DEFINITION

1.1 La Fédération Française de Cyclisme organise, dans le cadre des manches de St Briec et Superbesse de la "COUPE DE FRANCE SUBARU DE VÉLO TOUT TERRAIN - CROSS-COUNTRY 2011", une épreuve de « Short Track ».

1.2 Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

1.3 La seule autorité compétente sera celle du collège des commissaires pour l'application du présent règlement.

2. PARTICIPATION

2.1 Cette épreuve est ouverte :

Pour la course homme, aux compétiteurs français titulaires d'une licence de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie VTT ainsi qu'aux coureurs étrangers (classés dans les 200 premiers du classement UCI en cours), et aux juniors du collectif France (quota DTN).

Pour la course dame, aux compétitrices françaises titulaires d'une licence de 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} catégorie VTT ainsi qu'aux compétitrices étrangères (classées dans les 100 premières du classement UCI en cours), la course est également ouverte aux juniors dames (françaises ou étrangères). La course aura lieu si 12 compétitrices minimum sont régulièrement inscrites avant le lundi 20h00 précédant l'épreuve.

3. CATEGORIES D'AGE

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licenciés dans les catégories.

4. CIRCUIT

4.1 Caractéristiques

Le parcours comprendra comme principales caractéristiques :

- Un Circuit de 500-600 m permettant une course dynamique et une visibilité spectateurs.
- Quelques obstacles techniques naturels et artificiels possibles (passerelle, saut, escaliers,...)
- De possibles montées courtes.
- Pas ou peu de passages en trace single.
- Des départ et arrivée décalés pour préparer la manche suivante.

4.2 Contrôles de passage

4.2.1 Des contrôles de passage pourront être établis sur le parcours. Le collègue des commissaires vérifiera tout où partie des pointages ainsi réalisés.

4.2.2 Tout concurrent surpris en sens inverse du circuit sera mis hors course.

4.2.3 Le non-respect de l'intégralité du parcours, prise de raccourcis ou utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents entraînera la mise hors course (cf. article 7.3.2 UCI).

4.2.4 Le coureur est seul responsable de son parcours.

5. ENGAGEMENTS

5.1 Les engagements peuvent s'effectuer de deux façons :

- Internet
- Sur place avec majoration

5.2. Les inscriptions sur Internet seront closes le **lundi 20h00** précédant chaque épreuve.

5.3. Engagements sur place :

5.3.1. Le programme d'ouverture de la salle d'inscription sera communiqué ultérieurement par la FFC (www.ffc.fr).

5.3.2. Les coureurs s'inscrivant sur place subiront une majoration du prix d'inscription.

6. ATTRIBUTION DES NUMEROS

6.1 Les numéros de course seront les numéros de dossard attribués pour les épreuves individuelles du week-end.

Les coureurs, désignés nominativement sur la liste éditée par la FFC, porteront leur numéro de dossard attribué pour l'année :

- 1^e catégorie hommes : de 1 à 99.
- 2^e catégorie hommes : de 101 à 199.
- Espoirs hommes : de 401 à 599.
- Dames : de 1001 à 1199.
- Espoirs dames : de 1201 à 1399.
- Juniors dames : de 1401 à 1599.

7. L'ACCUEIL ET LE CONTROLE ADMINISTRATIF

7.1 L'accueil, l'inscription et le contrôle administratif des concurrents se dérouleront selon un programme et des horaires communiqués par la FFC (www.ffc.fr). Le retrait des dossards des coureurs sera possible jusqu'à une heure avant le départ de chaque catégorie uniquement pour les coureurs régulièrement engagés au préalable.

7.2 Un concurrent ne sera considéré comme régulièrement engagé, que lorsqu'il aura rempli un formulaire d'engagement.

8. MATERIEL ET ASSISTANCES TECHNIQUES

8.1 Les vélos admis dans les épreuves de Short Track devront répondre aux normes UCI en vigueur pour le cross-country.

8.2 Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur du matériel qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

8.3 La plaque de guidon doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité. Cette plaque et le dossard, fournis par l'organisateur, sont des emplacements réservés aux sponsors officiels de la FFC, à l'exclusion de tout autre, et doivent être conservés dans leur configuration originale.

8.4 Assistance technique

8.4.1. L'assistance technique en course est interdite sur cette épreuve.

8.4.2. Les coureurs peuvent transporter avec eux des outils et pièces de rechange pour autant que ceux-ci ne comportent pas de danger pour le coureur lui-même ou les autres concurrents.

8.5 L'utilisation de liaisons radio ou autres moyens de communication à distance avec les coureurs est interdite.

9. EQUIPEMENT

9.1. Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

9.1.1 Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des protections individuelles qu'ils utilisent.

9.2 Tout coureur n'appartenant pas à un team officiellement inscrit auprès de la FFC ou l'UCI pour l'année en cours est dans l'obligation de porter le maillot de son club (sauf sélections régionales ou départementales). Le port du cuissard est libre.

10. ZONE DE DEPART

10.1. L'accès aux lignes de départ s'effectue par des portes latérales ou l'arrière des lignes.

10.2. Les lignes doivent être espacées et peuvent comporter un concurrent tous les 80cm.

10.3. Les lignes de départ sont matérialisées au sol.

11. PROGRAMME DE COURSE

COURSE HOMME :

- Un passage individuel chronométré sur 1 ou 2 tour(s) de circuit.

Qualification des 32 meilleurs tps :

- 4 manches de 8 en quart de finale sur plusieurs tours de circuit pour un temps approchant les 3 mn.
- 2 manches de 8 en ½ finale (avec les 4 meilleurs de chaque manche de ¼ finale) sur plusieurs tours de circuit pour un temps approchant les 3 mn.
- 1 finale à 8 (avec les 4 meilleurs de chaque manche de ½ finale) sur plusieurs tours de circuit pour un temps approchant les 3 mn.

COURSE DAME :

Même procédure avec qualification des 12 meilleurs temps sur 1 tour

- 2 demi-finales de 6 sur plusieurs tours pour un temps approchant les 3 mn.
- 1 finale à 6 sur plusieurs tours pour un temps approchant les 3 mn.

12. MISE EN GRILLE

Elle s'effectuera selon les temps de qualification

13. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

13.1. Aucun engin suiveur n'est autorisé.

13.2. Tout concurrent rattrapé doit s'arrêter.

13.3. Le ravitaillement liquide et solide est interdit sur l'ensemble du parcours.

14. CLASSEMENT

14.1. Lors de chaque épreuve seront établis les classements suivants :

- Hommes
- Dames

14.2. Les classements seront affichés et signés par le secrétaire de course et le juge à l'arrivée, avec mention de l'heure d'affichage, suivant la procédure suivante :

- 1) Après l'arrivée des 20 premiers de chaque catégorie,
- 2) 50 minutes après la première arrivée de chaque catégorie.

15. RECOMPENSES ET CEREMONIES PROTOCOLAIRES

- 16.1 Pour chaque épreuve, un podium sera organisé.
- 16.2 Les cérémonies protocolaires se feront 10 mn maximum après les courses.
- 16.3 La participation des concurrents aux cérémonies protocolaires à l'issue de chaque manche est obligatoire.
- 16.4 Les concurrents doivent participer aux cérémonies protocolaires en tenue de coureur ou tenue officielle du club ou du team.

16. PENALITES

16.1 Non respect des emplacements réservés aux sponsors officiels sur les plaques de cadre :

- au départ : refus du départ.
- à l'arrivée : pénalités en temps.

16.2 Absence sur un contrôle de passage : mise hors course.

16.3 Circulation en sens inverse du circuit : mise hors course.

16.4 Refus de céder le passage par un concurrent rattrapé : pénalités en temps.

16.5 Non respect du parcours : mise hors course.

16.6 Non port du casque : refus du départ.

16.7 Jugulaire détachée durant la course : mise hors course.

16.7 Non respect de sa ligne de départ : réintégration en dernière ligne.

16.8 Jets de déchets (papiers, chambres à air et autres objets ...) sur le parcours en dehors des zones techniques : mise hors course

17. RECLAMATIONS

17.1 Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou les comportements des autres concurrents doivent être déposées par écrit et signées du coureur dans un délai de 60 minutes après son arrivée. Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats.

17.2 Le délai de réclamation a pour origine l'heure d'affichage des résultats (le premier affichage pour les 20 premiers). cf. art.14.2

17.3 Le collège des commissaires règle le différent immédiatement en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en cause doit être entendu par le collège des commissaires.

ANNEXE 1

Dotations 2011

CLASSEMENT PAR EPREUVE

Montant général des prix 1900 €

Scratch Hommes 1320 €

1er 400

2e 300

3e 200

4e 150

5e 100

6e 80

7è 50

8è 40

Scratch Dames 580 €

Place Prix en €

1er 200

2e 150

3e 100

4e 80

5e 50